



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Le PADD du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain vu du sud ouest de l'agglomération

Si mon emploi du temps de "retraité actif" ne m'a pas permis de participer aux travaux du Conseil de développement sur le PLU métropolitain, j'ai toutefois fait partie du dialogue citoyen dans la commune de Bouaye, dialogue élargi aux huit communes du pôle de proximité sud ouest.

La commune de Bouaye a réuni un groupe composé de 1/3 d'élus, 1/3 de personnes qualifiées (notamment anciens adjoints à l'urbanisme) et 1/3 de citoyens tirés au sort sur la liste électorale.

L'information préalable a été à mon sens suffisante pour un PADD. Nantes métropole a réalisé quatre carnets de connaissances sur les thèmes : Habitat, mobilité, environnement et emploi/développement économique. Ces carnets ont servi de documents de travail dans les ateliers.

La consultation s'est déroulée sous la forme d'une séance plénière d'information et d'échanges puis de deux séances d'ateliers citoyens animées par le groupement "Rouge vif territoire". Une réunion des groupes de consultation des communes du pôle sud ouest, animée par les Maires et les services de Nantes métropole a permis de confronter les points de vue. Enfin, ces mêmes groupes ont été réunis pour une séance de synthèse.

Les débats ont été riches en échanges, avec toutefois quelques difficultés à s'accaparer la dimension métropolitaine et cette tendance à préserver l'environnement initial dans lequel on a choisi d'habiter.

Peu d'idées nouvelles mais une confirmation d'une forte demande de maintenir et de renforcer les coupures vertes, les sentiers et les espaces verts de convivialité.

La Loire a été évoquée tant pour protéger le fleuve que pour lui redonner sa vocation de voie de communication.

Les discussions sur l'habitat rejoignent les grands objectifs du PLH.

Toutefois, la demande est quasi unanime d'établir des règles pour ne pas voir surgir de la densification verticale au milieu des zones pavillonnaires. L'habitat collectif est reconnu comme nécessaire à la condition

de le limiter à R+2. On retrouve bien, dans cette demande, la préoccupation des habitants des communes d'origine rurale de refuser que la forme urbaine ressemble à la ville.

L'accent est également mis sur les offres de stationnement pour l'habitat et les entreprises mais également pour les déplacements comme on le constate ci-dessous.

La mobilité reste une préoccupation importante. Elle est définie comme un élément de qualité de vie.

Les habitants des communes périphériques de l'agglomération sont quotidiennement confrontés, dans leur mode de vie, aux difficultés d'accès aux lieux de travail, d'enseignement, de sport ou de divertissement.

Comparé aux citadins bien desservis en transports publics qui leur permettent d'accéder aux différentes fonctions de la ville, les habitants de la seconde couronne doivent emprunter tous les modes de déplacement et l'utilisation de la voiture est fréquente.

La demande consiste donc à améliorer les liens entre transports de proximité et transports structurants. Le manque de stationnements à la gare de Bouaye est un bel exemple.

Il a également été proposé de créer des parkings de covoiturage et d'une manière générale de créer des aires de stationnement à proximité des transports en commun.

Les questions d'accès à la ville centre rejoignent le grand débat sur la Loire. Le renforcement des franchissements de Loire est souvent demandé et comporte implicitement des interrogations sur l'accès au futur CHU et la capacité du pont des trois continents à écouler un trafic tous modes. Le développement de la ZAC des îles contribuera à l'augmentation des usagers.

Dans le développement économique, le commerce de proximité a suscité beaucoup d'échanges.

En conclusion, il est apparu nécessaire de donner plus de place à la proximité y compris par l'action publique et en limitant le développement des grandes surfaces. Les marchés et la vente directe ont été plébiscités.

Il est souhaité un développement économique mieux partagé entre le nord et le sud Loire.

Le déplacement de l'aéroport est une opportunité qui créera du foncier disponible.

Un problème propre aux communes de vignoble a été soulevé.

La cessation d'activité sans repreneur, de certaines exploitations viticoles, crée des friches dont les terres restent toutefois classées en AOC, donc inutilisables pour l'urbanisation et même pour d'autres activités agricoles. La commune de Bouaye est particulièrement concernée par cette situation qui a créé des friches aux portes de la partie dense du bourg, interdisant ainsi une urbanisation concentrique plus cohérente.

Il est souhaitable que le ministère de l'agriculture revoie ce principe et permette de déclasser les zones AOC en fonction de leur situation.

Cette contribution ne rapporte pas d'une manière exhaustive toutes les interventions, mais permet de situer les points forts que j'ai retenus, sur les attentes de cette population aux confins de l'agglomération. Le document de synthèse officiel sera certainement disponible sur le site de Nantes métropole.